

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-trois du mois de janvier, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Véronique FILLION, Céline POMMIER, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST, Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre Alexandre GIRARD, Pierrick MURCIER, Catherine MOUILLER, Martine MERIGOT

Absente excusée : Christiane ROSSILLE, pouvoir à Lysiane CHATELUS

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE

Date de la convocation : mercredi 16 janvier 2024

Secrétaire de séance : Philippe NEMOZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20240123-DCM202404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2024

N°2024-4 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION à l'AGENCE NATIONALE DU SPORT – Année 2024

M. le Maire expose au Conseil municipal que la commune peut prétendre à l'attribution d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour l'aider à financer la construction d'un city-stade. Cette aide est importante pour la réalisation de ce projet.

Le montant HT des travaux est de 84 004.50 €. Ils seront financés par des subventions publiques sollicitées auprès du Département, la Région, l'Etat ainsi que les fonds propres de la commune.

Il rappelle qu'il s'agit d'offrir un pôle de loisirs attractif et multigénérationnel en implantant un city-stade complet permettant la pratique de nombreux sports : football, handball, basketball, tennis-ballon, badminton, course à pied.

L'objectif est de rassembler les jeunes et moins jeunes autour du sport et permettre aux enfants des deux écoles de profiter de cet espace dans le cadre de la pratique du sport à l'école. Une convention sera signée en ce sens avec les deux écoles.

En outre, cette année correspond à l'organisation nationale des jeux olympiques.

Où cet exposé et après avoir pris connaissance de ce projet, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet de création d'un city-stade et dit que les crédits seront inscrits en section investissement au budget primitif de l'année 2024,

- demande à l'Agence Nationale du Sport (ANS) l'attribution d'une subvention pour l'aider à financer ce projet d'un montant HT de 84 004.50 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 24 janvier 2024

Eric MARTIN, Maire

Philippe NEMOZ, secrétaire de séance

